

ATTESTATION D'ASSURANCE

MMA IARD Assurances Mutuelles/ MMA IARD
160 Rue Henri Champion
72030 LE MANS Cedex 9

atteste garantir par police N° **143.793.958**, les conséquences pécuniaires de la responsabilité Civile qui peut incomber à l':

ASS UNION NATIONALE DES COMBATTANTS
18 RUE VEZELAY
75008 PARIS

Tant pour son compte que pour celui de :

- ASSOCIATIONS LOCALES DE L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non, subis par autrui et imputables à ses activités de :

- Défendre les intérêts moraux, sociaux et matériels des membres des associations adhérentes ou affiliées ainsi que de ses adhérents à titre individuel,
- Etude au sein de commissions et participation à des commissions spécialisées des problèmes législatifs, culturels, civiques, sociaux et humanitaires intéressant ses membres,
- Mise à disposition de ses membres des services juridiques, sociaux destinés à apporter des solutions aux problèmes qui peuvent se poser à eux,
- Développer, au sein des associations adhérentes, les œuvres sociales et d'entraide, de secours d'assistance,
- Inciter les membres des associations adhérentes et les adhérents à titre individuel à participer activement à la vie de la cité,
- Soutien humanitaire au bénéfice des anciens combattants français, de venus citoyens d'Etats indépendants,
- Création et exploitation de service d'information et de documentation, bibliothèques, édition de revues et de lettres d'information et de journaux à destination des membres,
- Organisation de manifestations pour ses membres telles que congrès annuel, réunions, expositions, activités de loisirs (méchoui, barbecue, coucous) avec tirs de feux d'artifice, visites de lieux historiques, voyages et excursions touristiques pour ses membres,
- Education du civisme par l'organisation et la participation à des conférences, des séances cinématographiques, des représentations théâtrales, commémorations, pèlerinage sur les théâtres d'opération,
- Entretien de liens et d'échanges avec d'autres associations similaires,
- Exploitation d'une boutique de vente de décoration et médailles ainsi que des articles spécifiques UNC.

Les montants de garantie sont les suivants :

RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON

(montants exprimés par sinistre)

Tous dommages confondus	10 000 000 EUR
Dont :	
* Dommages corporels et immatériels consécutifs	10 000 000 EUR
<i>limités en cas de faute inexcusable</i>	3 500 000 EUR
* RC Attentats.....	1 500 000 EUR
* Dommages matériels et immatériels consécutifs à ceux-ci...	3 000 000 EUR
* Vol par préposé	150 000 EUR
* Dommages aux biens confiés y compris destruction ou Détérioration de documents confiés/Vestiaires gardés.....	150 000 EUR
* Dommages aux bâtiments loués ou empruntés et à leur contenu.....	1 500 000 EUR
* Fonctionnaires de l'Etat ou des collectivités territoriales (dommages matériels et immatériels consécutifs à un dommage garanti).	200 000 EUR
* Dommages immatériels non consécutifs	500 000 EUR
* Atteintes à l'environnement accidentelles.....	1 500 000 EUR
	par année d'assurance

RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON ET/OU RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

(montants exprimés par sinistre et par année d'assurance)

Tous dommages confondus	2 000 000 EUR
<i>Exportations aux USA/Canada exclues</i>	
Dont :	
* Dommages matériels et immatériels consécutifs à ceux-ci...	2 000 000 EUR



ENTREPRISE

* Dommages immatériels non consécutifs	500 000 EUR
<u>RECOURS ET DEFENSE PENALE</u>	100 000 EUR
(montants exprimés par sinistre)	
<u>FRAIS DE PREVENTION DES DOMMAGES</u>	250 000 EUR

Période de validité : 01/01/2025 au 31/12/2025, **sous réserve du paiement de la prime.**

La présente attestation est délivrée pour valoir ce que de droit, et ne peut engager la Compagnie en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère, notamment en cas de suspension et/ou résiliation.

Fait à Paris, le 11 Décembre 2024.

